



ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°07-2024-109

PUBLIÉ LE 13 MAI 2024

Sommaire

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / 07_Bureau des Affaires Logistiques et Immobilier

07-2024-05-06-00005 - ST PERAY 06 05 2024-2 (2 pages)

Page 3

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2024-05-06-00005

ST PERAY 06 05 2024-2

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : RA0090-02

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la décision SIEGE-DP-E1-DGCS-0010 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision DTERR-DP-E2-DGCS-0010 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Auvergne Rhône Alpes

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 5 avril 2024,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DECIDE :**ARTICLE 1**

Les terrains **non bâtis** sis à **SAINT PERAY** tel qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte rouge, sont déclassés du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
07281 SAINT PERAY	rue Pierre et Marie Curie	AV	218	3737 m ²
			219	1259 m ²
			220	1797 m ²
		TOTAL	6793 m²	

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de l'Ardèche et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Ardèche.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Lyon,

Le 06-05-2024 | 16:02 CEST

**La Directrice territoriale SNCF Réseau
Béatrice LELOUP**

LELOUP Béatrice